



La Chronique de L'Oppidum

l'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 35 – Décembre 1999
ISSN 1168.7908 - Le numéro 15 F - Abonnement 50 F - Imprimerie spéciale ASCOT -
CPPAP 73.128 - Directeur de publication : V. Quintin - Dépôt légal : 4ème trim. 1999



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site Internet :
www.multimania.com/ascot

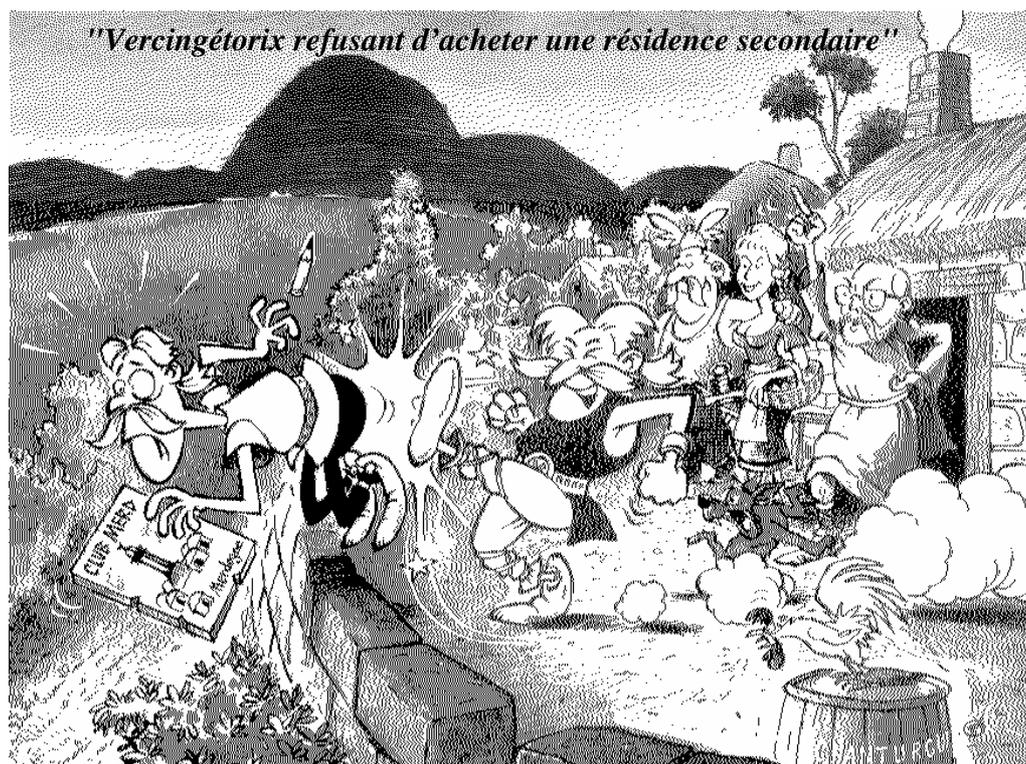
Hypocrisie

Cette fin de siècle semble marquée par le signe de l'hypocrisie. Que ce soit en matière d'environnement, de protection du patrimoine, ou plus largement de droits de l'homme ou de relations entre états.

Tout le monde parle de la nécessaire protection de notre planète, mais les États-Unis revendiquent l'achat de « droits de polluer » aux pays les plus pauvres, ceux-là même qui n'ont évidemment pas les moyens de mettre aux normes leur industrie. Tout le monde reconnaît l'importance de la sauvegarde de notre patrimoine, mais la carrière des Côtes continue de ronger le site historique, le Luna Park Vulcania sort de terre (ou plutôt s'y enfonce) première étape du bétonnage de la chaîne des Puy. Tout le monde applaudit à l'idée des Droits de l'Homme, mais le travail des enfants est justifié par des considérations économiques, par les oligarchies des pays en voie de développement, et les populations tchéchènes meurent sous les bombes pour cause électorale russe, sous le regard vaguement réprobateur des gardiens de l'ordre mondial.

On pourrait trouver aisément d'autres manifestations de cette hypocrisie générale qui tend à conforter le pouvoir de l'argent sur la Justice, celui de la force sur le Droit. Cela n'est pas nouveau. On pourrait simplement souhaiter pour le siècle qui va commencer un peu plus de sincérité. Il existe cependant des femmes et des hommes, élu(e)s, responsables associatifs ou simples citoyen(ne)s qui agissent pour plus de citoyenneté, plus de fraternité. C'est ce qui nous donne l'espoir. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne année 2000, qui devrait voir la situation se débloquer quelque peu, nous en reparlerons... ♣

Route 206
Port payé - Clermont



Avec l'aimable autorisation de l'auteur, Claude-Henri FOURNERIE

Tirage : 1200 ex.

SOMMAIRE

Éditorial	1
Brèves	2
Abonnement	2
Le chemin communal de la Plaine	3
Pourquoi Gergovie ne peut être à Mergogne	4
Revue de presse	5
A propos des sablières du Val d'Allier	6

Energies : Puy-de-Dôme Nature Environnement organise, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, le C.R.D.P., la D.I.R.E.N. et l'A.D.H.U.M.E., une conférence-débat sur les énergies « *Entre nucléaire et effet de serre - Un scénario vert pour la France* » à l'auditorium du C.R.D.P. - 15, rue d'Amboise à Clermont-Ferrand, le vendredi 28 janvier 2000 à 20 heures avec la participation de Alain DORANGE, physicien, président de l'association « DETENTE ». Pour un débat démocratique et fondamental sur les choix énergétiques et leurs conséquences. Pensons aux récentes catastrophes, y compris en France, liées au réchauffement climatique.....♣

Préfets : Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau préfet du Puy-de-Dôme, Didier Cultiaux.. Il remplace le préfet François Leblond, parti pour de nouveaux horizons autoroutiers, loin de Gergovie et de ses enfants. Rappelons ses paroles lors de la signature de la nouvelle autorisation de la carrière des Côtes en janvier 1998 : « *J'ai accordé 3 ans immédiatement et le cas échéant 3 ans supplémentaires, si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un site de substitution dans les 3 prochaines années, mais j'espère bien y arriver !* ».....♣

Jugement de pure forme : Le tribunal administratif a statué sur la circulation des camions avenue du Limousin, en laissant à la préfecture le soin de définir les heures d'ouverture de la carrière... pour la tranquillité et la sécurité des riverains !

Décision hypocrite puisque la circulation avenue du Limousin dépend de la municipalité, la préfecture ne pouvant se substituer aux maires qu'en cas de carence de ceux-ci. Quant au tribunal administratif il pouvait prendre lui-même une décision sur le plan de la circulation.

On aura donc préservé les intérêts de la carrière - Il est bien évident qu'en réduisant ou en fractionnant les heures d'ouverture on condense dans le reste du temps la circulation des camions, puisque leur nombre reste le même !

Ces heures d'ouverture ont été fixées du lundi au vendredi de 7 h à 17 h et de 7 h 30 à 17 h les mois d'hiver (novembre à janvier). La carrière était au préalable ouverte dès 6 h 30.

Notons néanmoins deux éléments positifs :

- ❖ Le transfert dès cette fin d'année de la centrale d'enrobés à Pessat-Villeneuve, soit 100.000 tonnes par an qui ne transiteront plus par l'avenue du Limousin.
- ❖ La réfection de l'Avenue du Limousin à partir du printemps prochain avec la circulation dans le seul sens montant. Ce qui va peut-être inciter progressivement les transporteurs à emprunter l'itinéraire nord...♣

Adhérez à l'ASCOT, et abonnez-vous à "La Chronique de l'Oppidum".

Pensez à renouveler votre cotisation et votre abonnement. Votre soutien nous est nécessaire...
Permanence au local tous les jours, sauf vacances scolaires, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Bulletin d'abonnement à "**La Chronique de l'Oppidum**" - Bulletin d'adhésion à l' "**ASCOT**"
Tél. 04.73.31.27.75 - Fax . 04.73.36.99.07

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand - (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom/Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT et recevoir « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint règlement de 100 F. Une carte d'adhérent me sera remise lors de l'Assemblée générale de printemps.

1ère adhésion

Membre bienfaiteur (150 F ou plus)

Renouvellement

Abonnement seul : 50 F

LE CHEMIN COMMUNAL DE "LA PLAINE"

Rappel :

La carrière de la société des Basaltes du Centre a détruit 950 m environ du chemin communal *sans autorisation ni bourse délier*. Ce chemin communal, dûment cadastré, se situe en grande partie sur la commune de Durtol, et pour 270 m pour moitié sur Durtol et Nohanent. Il reste environ 200 m non exploités qui ont été retirés de l'autorisation par le tribunal administratif le 05/08/99.

La municipalité de Durtol a organisé une enquête publique pour déclasser ce chemin qui, en passant dans le domaine privé de la commune, pourra faire l'objet d'un "troc" avantageux pour M. Chambon, rendant ainsi caduc le jugement du tribunal.

Les parties Est et Ouest du chemin communal, en dehors du périmètre de la carrière, ne sont pas concernées par le déclassement, soit environ 550 m.

L'enquête publique:

Elle s'est déroulée du 7 au 21 septembre. Vingt-cinq observations ont été recueillies, toutes défavorables au déclassement. Dans un rapport qui cumule erreurs, absurdités et parti pris, le commissaire enquêteur a donné, entre toute logique, un avis favorable au déclassement !!!

Nous avons même appris, dans ce même rapport, que la partie du chemin (270 m) dont l'axe est la limite des communes de Durtol / Nohanent, était d'un côté communal et de l'autre rural ; c'est donc un chemin phénomène ! Nous rappellerons simplement qu'une délibération récente du conseil municipal de Nohanent mentionne bien un chemin communal; (La Plaine et les Hauts de Boucheyre).

Par ailleurs, 4 propriétaires riverains souhaitent que leurs parcelles restent desservies par le chemin dont nous demandons la réhabilitation, laquelle ne pose aucun problème foncier.

Commentaires

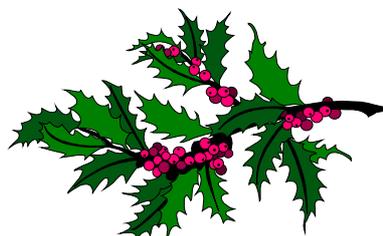
Il est évident que ce déclassement n'a pour but que de faire un cadeau à M. Chambon au détriment de l'intérêt public. Dans un problème de cette nature, c'est M. le Maire qui choisit le commissaire enquêteur et qui rédige l'arrêté qui clôture la procédure.

Alors, pourquoi dépenser l'argent du contribuable pour une enquête publique bidon ? Lors de sa prise de fonction, Lionel Jospin avait évoqué dans sa déclaration de politique générale la modification des procédures d'enquête publique. Une telle réforme est éminemment nécessaire, la présente enquête bidon en est la parfaite démonstration...

La partie du chemin illégalement détruite représente plus de 200 000 T de basaltes pour le seul profit de M. Chambon. Nous nous opposons à la destruction de la partie restante du chemin et demandons à ce que celui-ci soit réhabilité pour le public à son emplacement initial.

Conclusion

Si l'arrêté de déclassement devait être effectif (il ne l'est pas à ce jour) l'ASCOT ne pourrait que se pourvoir contre une telle décision... ♣



POURQUOI GERGOVIE NE PEUT ÊTRE À MERDOGNE ?

Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle rubrique, qui paraîtra chaque trimestre. Nous envisagerons tous les aspects de la question évoquée ci-dessus "Pourquoi Gergovie ne peut être à Merdogne", ce qui revient pour nous à dire "Pourquoi Gergovie est nécessairement aux Côtes de Clermont". Chaque article exposera brièvement un argument, soumis à votre sagacité et à la critique des tenants de l'orthodoxie. Aujourd'hui la proposition est la suivante :

"Merdogne ne peut être Gergovie car il n'y a pas d'eau"

- 1) Il n'y a pas d'eau : En effet le plateau de Merdogne est constitué d'une dalle de basalte, comme aux Côtes. La grande différence est que sous celle des Côtes, une couche d'argile étanche retient l'eau emprisonnée dans les fissures du basalte, à la manière d'une éponge. Cette eau ressort sur les pourtours du plateau sous forme de sources et de ruisseaux, et constitue même un étang (le "marigot") proche du temple des Côtes (le *fanum*). A Merdogne un substrat calcaire poreux soutient la dalle de basalte. L'eau s'infiltrerait directement au niveau de la Limagne, et se perd dans la zone marécageuse de la plaine de Sarliève (asséchée par des hollandais au 17^{ème} siècle. D'ailleurs quand deux générations plus tard les gallo-romains s'établirent sur Merdogne, il construisirent deux citernes pour recueillir l'eau de pluie des toits.
- 2) Gergovie ne peut s'y trouver : Jules César a décrit le site et donné une idée des forces en présence. Il arrive en Gaule avec 10 légions, ce qui fait environ 50.000 soldats, plus une dizaine de milliers d'accompagnateurs. Vercingétorix commande à plusieurs dizaines de milliers de soldats gaulois. quand arrivent les romains, ils se réfugient sur l'oppidum avec les populations voisines, femmes et enfants, bétail et chevaux, de la région. On peut estimer à plus de 70.000 personnes l'effectif réfugié dans Gergovie, avec des milliers de chevaux et animaux de bouche. Il faut boire tous les jours. Aux Côtes c'est possible, pas sur Merdogne 

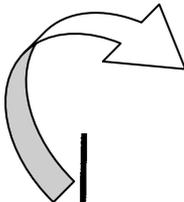
Nous ne manquerons pas de vous faire connaître les courriers reçus à ce sujet...

Nous ferons le point dans une prochaine Chronique sur les personnes qui ont répondu à l'appel publié dans notre dernier numéro.

La nouvelle bataille de Gergovie

Merdogne contre les Côtes de Clermont : il ne suffit pas d'un rapport officiel pour clore une controverse vieille de plus d'un siècle.

Le Figaro
vendredi 29 octobre 1999



Curieusement, Gergovie, première grande victoire « nationale » des Gaulois contre Jules César, a laissé moins de traces dans notre mémoire collective qu'Alésia, première grande défaite. Sans doute parce que la localisation de Gergovie demeure fortement controversée, malgré les conclusions péremptoires de Napoléon III, en 1862, et malgré leur confirmation, il y a quelques mois, par une nouvelle étude du ministère de la Culture. Loin de conforter la thèse officielle, ce rapport, au contraire, a pour effet de relancer la polémique...

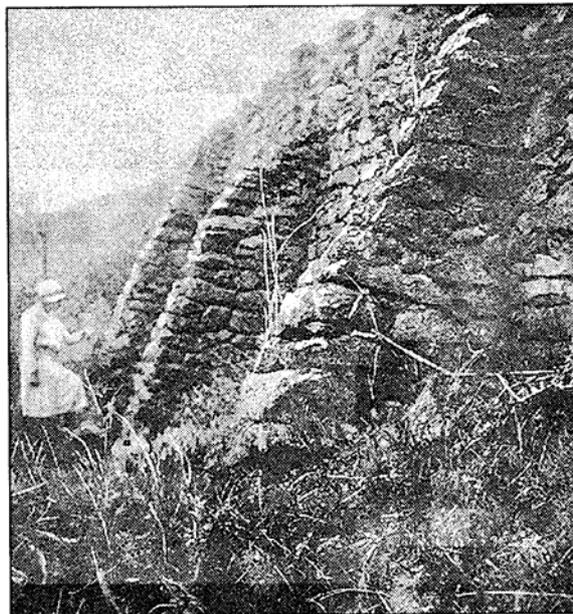
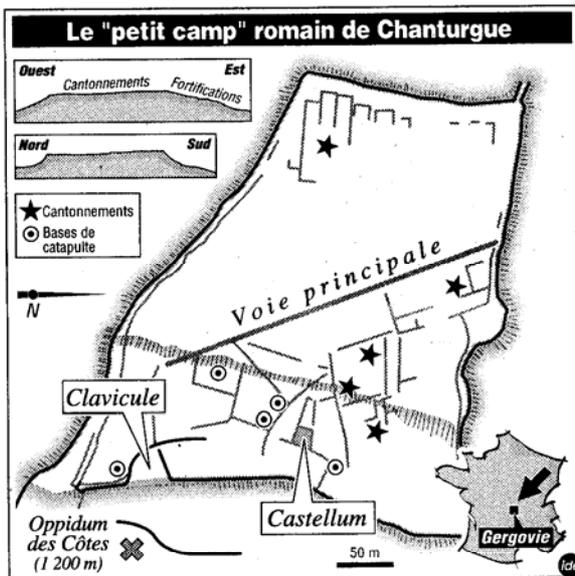
Napoléon III, fasciné par Jules César, avait jeté son dévolu - et ses fouilleurs - sur la colline de Merdogne, près de La Roche-Blanche, au sud de Clermont-Ferrand, où se trouvait une ferme du bas Moyen Âge nommée « Gergoia ». Deux mois de fouilles sous la conduite du commandant Stoffel, et la découverte de fossés que l'on pouvait assimiler à ceux de la bataille, suffirent pour que l'empereur annonce qu'il avait retrouvé Gergovie.

« On peut tout de même s'étonner, remarque Paul Eychart, l'intraitable détracteur de l'empereur, que Jules César n'ait pas mentionné la présence d'un lac au pied de l'oppidum de Merdogne, le lac de Sarliève, qui ne fut asséché qu'au XVII^e siècle ! » A 84 ans, bon pied, bon œil, et l'humour en plus, cet ancien professeur de dessin à l'École des Beaux-Arts de Clermont-Ferrand, a passé la moitié de sa vie à se battre pour faire triompher sa cause, celle de l'autre Gergovie, celui des Côtes de Clermont.

En 1952, c'est une promenade sur le site qui éveille son intérêt sur ce second oppidum (1), situé sur une colline de 625 mètres, au nord de la métropole auvergnate. Paul Eychart n'est pas archéologue ? Il va le devenir. Il fait l'École du Louvre, l'École des Hautes Etudes, passe son doctorat et... obtient l'autorisation de fouiller.

Dix-neuf ans de travail acharné pour Paul Eychart et ses étudiants les amènent à trouver une enceinte plusieurs fois remaniée, quatorze constructions gallo-romaines, des rues et des échoppes d'artisans, un double temple de douze mètres sur vingt-quatre avec ses colonnes sculptées brisées, quelques monnaies arvernes et bituriges, sans compter des morceaux de céramique et, surtout, des sources. « Merdogne, poursuit-il, triomphant, n'avait pas d'eau. L'eau est ici, aux Côtes. »

Mais sa plus belle découverte est en face, « à 1 200 pieds romains de la muraille de l'oppidum », sur la petite croupe de Chanturgue, vaste de 14 hectares. La Guerre des Gaules en main, cet infatigable Astérix des temps modernes évalue, mesure, commente.



Le mur d'enceinte du site des Côtes de Clermont, que certains préhistoriens pensent antérieur aux Celtes et que d'autres considèrent comme médiéval (Photographie parue en 1933 en couverture de « l'Illustration »). (DR.)

« C'est la topographie qui parle, pas moi, dit-il. Chanturgue, non seulement confirme toutes les descriptions que donne César du camp romain, mais il explicite la stratégie de la bataille. » Sur cette butte, il a trouvé des éléments de fortifications romaines caractérisées par leur « clavicule », des murets orientés suivant un plan quadrangulaire, dont les pierres conservaient encore, « comme le mur d'Hadrien », quelques morceaux de cuir, vestiges de peaux qui étaient tendues pour servir de rideaux aux « tentes » des officiers...

Deux sites

Merdogne-La Roche-Blanche et ses 65 hectares ou les Côtes de Clermont et leurs 160 hectares ? Les pouvoirs publics ont longtemps choisi de ne pas choisir. Et de maintenir une protection des deux sites. Demandée en 1982 par

s'en doute, considérables, d'autant que la région de Clermont, qui vit pieds et poings liés au destin de l'usine Michelin, a intérêt à diversifier ses acteurs économiques. En 1973, l'entreprise Chambon avait obtenu le droit d'exploiter 100 hectares de l'oppidum. Elle a vu son autorisation renouvelée pour 12 hectares, l'an dernier.

Infatigable

Et voilà qu'en 1996, en contradiction complète avec sa volonté, maintes fois exprimée, de « ne pas rouvrir la guerre des Gaules », le ministère de la Culture confiait à Vincent Guichard, archéologue, directeur du Centre archéologique européen du mont Beauvray (Bibracte) le soin de fouiller de nouveau à La Roche-Blanche, et de déterminer, une bonne fois, l'emplacement de Gergovie.

Curieuse mission, en vérité, bien éloignée du dogme des archéologues, qui ont toujours prétendu : « Peu importe où se trouve Gergovie, l'essentiel est d'étudier ces deux sites qui sont tous les deux des oppida gaulois »...

La fouille de Vincent Guichard, plus scientifique que celle de Stoffel, n'allait pas tarder à porter ses fruits : deux traits (flèches) de catapulte en fer et des boulets dans les fossés où Stoffel n'avait rien trouvé, un tracé affiné de ces mêmes fossés, et une conclusion définitive : Gergovie est bien à Gergovie !

Le lendemain, Valéry Giscard d'Estaing, président du conseil régional d'Auvergne, qui avait piqué-niqué en 1995, à la veille des municipales, sur le site des Côtes de Clermont, envoyait une lettre à ses électeurs, se réjouissant que l'archéologie ait réussi à confirmer l'identification de Gergovie à La Roche-Blanche, Chanonat se trouvant au pied du site officiel !...

Quant au service régional de l'archéologie, qui n'a fait pratiquer sur les Côtes qu'une prospection sommaire, il refuse désormais au site la qualité d'oppidum, pour n'y voir, tout au plus, qu'un « poumon vert de Clermont ».

Tout est bien qui finit bien, donc. Sauf pour la vérité scientifique, pour Paul Eychart et pour les deux associations qui ne parviennent pas à briser le veto obstiné qu'on oppose à toutes leurs demandes d'autorisation de fouilles sur Chanturgue. Et qui s'interrogent : y aurait-il, en France, une pensée « archéologiquement correcte » ?

Anne-Marie ROMERO

(1) Oppidum : nom donné par les Romains aux cités fortifiées celtiques, « capitales » de tribus.

(2) 124, rue des Rosiers, 93581 Saint-Ouen Cedex.

(3) Ascot : 81, rue Beaupeyras, 63100 Clermont-Ferrand. Tél. 04.73.31.27.75.

Christian Goudineau, professeur au Collège de France, alors vice-président du Conseil supérieur de la recherche archéologique, le classement des Côtes de Clermont intervenait en 1986. Mais l'arrêté excluait Chanturgue, espace aujourd'hui accaparé illégalement par un privé (une procédure est en cours).

Trois ans plus tard, pourtant, cette mesure était annulée pour vice de forme, suite à l'action en justice d'un carrier, Jacques Chambon, qui exploite depuis 1955, au flanc de l'oppidum, la plus grande carrière de basalte de la région. Deux associations, Défense du vrai site de Gergovie (2) et l'Ascot (3), se constituaient aussitôt. En 1991, une nouvelle enquête de deux inspecteurs de l'archéologie, MM. Gauthier et Tarrête, permettait cependant une protection de quelques parcelles, celles du temple.

Les intérêts en jeu sont, on

A PROPOS DES SABLIERES DU VAL D'ALLIER

Nous exposons dans la « Chronique de l'Oppidum » de septembre l'exploitation illégale d'une carrière alluviale par la société des Basaltes du Centre, celle-la même qui détruit l'Oppidum des Côtes de Clermont. M. Chambon, P.D.G. de ladite société, ajoutait ainsi à son palmarès une infraction de plus !

SABLIERES DE PÉRIGNAT

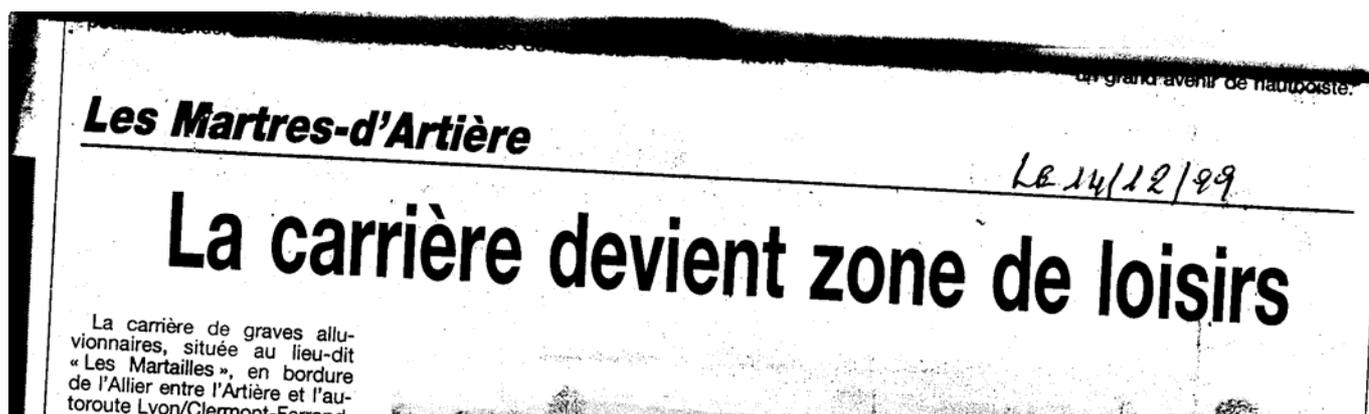
La carrière des Martailles exploitée illégalement depuis trois mois

Après plus de trois mois d'exploitation illégale, Jacques Chambon, P-DG des « sablières de Pérignat », vient d'être contraint par arrêté préfectoral de cesser toute extraction d'alluvions sur le site de la carrière des « Martailles », entre les Martres-d'Artière et Pont-du-Château. Explications.

Les médias dénoncent continuellement scandales, emplois fictifs, détournements, etc. qui s'opèrent toujours au préjudice des contribuables que nous sommes.

Il y a eut là un « coup de pied dans la fourmilière », et nous nous félicitons que la D.R.I.R.E. se soit montrée rigoureuse dans l'application des règles d'exploitation des carrières.

La réaction de la corporation ne s'est pas fait attendre, et une nouvelle fois le chantage à l'emploi a été utilisé. La grève très peu spontanée des agents des carrières a mobilisé les médias, la machine à communiquer des carriers se mettait en branle, répandant un sentiment d'inquiétude : *le béton se raréfie... les sablières paralysées par la grève*. Dans un milieu très peu syndicalisé, on a ici l'exemple d'une grève télécommandée, avec journée offerte et mots d'ordres soufflés par les Directions. Finalement au coup de sifflet patronal tout le monde reprendra le travail, les affaires sont les affaires.



Pour couronner le tout, l'inauguration du plan d'eau des « Martailles », promu « zone de loisirs » eu lieu le 3 décembre dernier, en présence de personnalités. La presse écrite et audio-visuelle fut conviée et rendit largement compte des lâchers de poissons, des commentaires de pêcheurs...

Dans la continuité de ces défenseurs de la nature autoproclamés, nous ne serions pas étonnés d'assister à la création d'une association « Les rois du ricochet ». La corporation des carriers aurait ainsi de quoi rebondir sur la multitude des plans d'eau qu'elle nous laisse en héritage, et qui constituent un réel danger pour la nappe phréatique.

